

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 11 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le cinq juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLEMOT Etienne, Maire.

Étaient présents :

M GLÉMOT Étienne, Mme HAMARD Marie-Claude, M GEORGET David, Mme CHARRAUD Isabelle, M GUEUDET Arnaud, M DELOIRE Jérôme, M GUILLEMIN Richard, M GABORIAUD Bernard, Mme GROSBOIS Mélanie, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, Mme STEIRNIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme Amélie PAQUEREAU
Mme FURIC Tiphaine a donné procuration à Mme Emeline STEIRNIRGER
Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. Samuel LOREAU
Mme MAROLLEAU Estelle a donné procuration à Mme MADIOT Séverine
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à Mme Marie-Claude HAMARD
M. MUHAMMAD Nooruddine a donné procuration à M. Etienne GLÉMOT
Mme NOIROT Muriel
M. PERRAULT Sylvain
M. PISCIONE Patrick
M. RAYNAL Michel
M. ROBERT Bruno a donné procuration à Mme Marie-Claude HAMARD
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. Bernard GABORIAUD

Secrétaire de séance : Isabelle CHARRAUD

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	17
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

2022-07-01/ Lotissement les Landes 7 : desserte du secteur d'habitation

Monsieur le Maire rappelle que la desserte au niveau de l'éclairage public et du génie civil télécom doit être réalsé pour le lotissement des Landes 7.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML arrétant le règlement financier en vigueur,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement d'une participation au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Desserte éclairage public
- Lotissement les Landes 7
 1. Extension réseau DP : 17 560.00€ HT
Participation 60% : 10 536.00 HT soit 12643.20€ TTC
 2. Eclairage Public (fourreaux et cabling) : 6 300.00€ HT soit 7560.00€ TTC
 3. Génie civil télécom : 12 600.00 HT soit 15 120.00€ TTC

4. Eclairage public – matériel EP : 15 720.00€ HT soit 18 864.00 € TTC
5. Construction de postes et divers – surlargeur gaz : 5 580.00 € HT soit 6 696.00€ TTC

➤ Montant total de l'opération : **57 736.00 € HT**

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De verser un fonds de concours concernant la desserte du lotissement des Landes 7 pour un montant de 57 736.00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, le 12 juillet 2022
Le Maire,
Etienne GLEMOT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr